



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 08 juillet 2019 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Pierre MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Pouvoirs : Jean-Christophe MARTIN à Samuel LEDANOIS ; Mathieu CHENAL à Marie GUNIE

Excusés : Julie PONT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI^{&222}

Le compte-rendu du 03 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – APPORT EN COMPTE COURANT A LA SPL VALMOREL GESTION

Monsieur Jean-Christophe GROGNIET, Président Directeur Général de la SPL Valmorel Gestion présente : La commune des Avanchers-Valmorel a confié à la SPL Valmorel Gestion le soin d'organiser un festival de musique dénomé « E-Wax festival by Valmorel » qui a eu lieu du 12 au 14 avril 2019. Ce projet s'inscrit dans un objectif de redynamiser le fin de saison touristique de la station de Valmorel, en attirant une nouvelle clientèle de jeunes de 18 à 30 ans. Toutefois, pour sa première édition, ce festival n'a pas permis d'atteindre la fréquentation escomptée et l'équilibre d'exploitation. La société Valmorel Gestion sollicite de la commune des Avanchers-Valmorel qu'elle lui concense un apport en compte courant d'un montant de 264 000,00 € dan l'attente de la mise en œuvre d'un financement corrélatif. Le conseil municipal approuve le projet de convention d'apport en compte courant, conclu pour une durée de deux années, renouvelable une fois, étant précisé qu'à l'issue de cette période, l'apport en compte courant serait remboursé par la la société Valmorel Gestion ou incorporé à son capital.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de convention, et autorise la Commune à procéder à un apport en compte courant d'un montant de 264.000 Euros, versable en une échéance.

Mme Erika PIANI doit quitter la séance et donne pouvoir à Sylvie THOMAS

2 – DECISION MODIFICATIVE n°2

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement et fonctionnement - budget 2019, qui s'équilibrent à 0€ :

Fonctionnement	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-022 – Dépenses imprévues	264 000.00	
D-023 – Virement à la section d'investissement		264 000.00
Investissement	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
R-021-Virement de la section fonctionnement		264 000.00
D-274-Prêts	264 000.00	

3 – TARIFS CANTINE 2019-2020

Monsieur le Maire informe que le service cantine périscolaire est déficitaire, mais apporte cependant une grande qualité de repas aux enfants ; ainsi compte-tenu de l'augmentation du coût de la vie de 0.9% sur un an, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs de 1% environ par rapport à 2018-2019, et FIXE ainsi qu'il suit les prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} AOÛT 2019



Les Avanchers Valmorel

- carte nominative d'abonnement trimestriel 178.20 €
- carnet de 10 tickets 46.85 €
- ticket à l'unité 5.10 €
- carnet de 10 tickets Enseignants 82.10 €

4 – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2019/2020

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs et fixe ainsi que suit les conditions d'accueil :
Période : Du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires : Les lundi – mardi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30

Tarifs	1er Trimestre du 02/09 au 20/12/2019	2ème trimestre du 06/01 au 17/04/2020	3ème Trimestre du 04/05 au 03/07/2020
Forfait matin et soir	257 €	239 €	150 €
Forfait matin	106 €	98 €	61 €
Forfait soir	238 €	220 €	138 €

Tarif matin : 2,40 € Tarif soir : 5,40 € Tarif à la ½ heure : 1,20 €

5 – SUBVENTIONS 2019

Sortie de Monsieur Jean-Louis BAZIN

L'association La Rupéry a confié la restauration des gravures aquarellées constituant les 14 stations du Chemin de Croix de la Chapelle Saint Georges du Meiller à une conservatrice-restauratrice de peintures. Le coût de cette restauration est de 2 976.00 €.

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association La Rupéry.

Retour de Monsieur Jean-Louis BAZIN

PERSONNEL

1 – ASTREINTE GARAGE ETE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les dates et la liste du personnel bénéficiaire de l'indemnité d'astreinte permanente, suivant le Décret 2003-363 du 15 avril 2003, soit 5 semaines entre le lundi 15 juillet 2019 et le dimanche 18 août 2019.

Monsieur PROUTEAU Vincent Adjoint technique territorial

1 semaine d'astreinte d'exploitation : 159.20 €

FONCIER

1 – AVENANT A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE ANITEA

Monsieur le Maire rappelle que la SAS MGM a obtenu, le 28 avril 2015, un permis de construire PC 073 024 15 M 1004 portant sur la construction d'un hôtel Suites 4*. Puis, un permis de construire modificatif a été délivré le 23 Mars 2018 pour les modifications qui sont, essentiellement, une augmentation de l'emprise au sol et une modification des trames intérieures. Enfin, il est convenu que le dernier permis modificatif de l'opération prenne en compte une évolution de l'assiette foncière du projet suite aux échanges fonciers emprise du parking extérieur/citernes de gaz enterrées entre la CCVA et MGM; et la prise en compte de toutes les servitudes de passage, d'ancrage ou de tréfonds dans la finalisation du projet d'aménagement extérieur de cette construction.



Les Avanchers Valmorel

De nombreux aléas extérieurs ont fait prendre du retard au projet de classement de cette résidence hôtelière, qui sera in fine de 5*. Il convient de proroger d'une année le délai de classement de l'établissement à partir de son ouverture.

Une convention au titre de l'article L 342 du Code du Tourisme a été signée le 29 juin 2017 entre la société MGM, représentée par Monsieur David GIRAUD, La communauté de Communes des vallées d'Aigueblanche, représentée par son Président André POINTET et la Commune des Avanchers Valmorel représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel VORGER.

La présente convention, qui devra être signée préalablement à la délivrance du permis de construire PC modificatif, prend effet à compter de la date de sa signature. Elle prendra fin vingt ans après la date d'ouverture de la résidence hôtelière. Considérant la demande de prise en compte des évolutions du projet d'aménagement de la Résidence Hôtelière ANITEA, par la commune des Avanchers Valmorel; le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant à la convention

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 – ADHESION AU SERVICE RGPD d'AGATE et NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires. Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Monsieur le Maire propose

- de mutualiser ce service avec AGATE,
- de désigner AGATE comme étant le DPD de la collectivité.

2 – ETAT ASSIETTES COUPES DE BOIS 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ACCEPTE la proposition de martelage de coupes de bois pour 2020 présentée par l'ONF :

- pour la forêt communale des Avanchers : parcelle U pour un volume de 348 m³ environ.

Le conseil entend:

Jean-Louis BAZIN : L'emplacement de la table d'orientation de Crève Tête a été validé, cette table sera financée par la CCVA et la CCCT. Les services techniques de la commune procéderont aux travaux d'installation.

Samuel LEDANOIS : Informe du passage du Jury du Concours Départemental des Villages et Maisons fleuris le jeudi 8 août 2019. Remercie et félicite les bénévoles du comité de fleurissement qui, par leur travail et leur persévérance ont su créer cette dynamique d'embellissement de la commune ; entraînant par là même, les particuliers à s'impliquer un peu plus dans le fleurissement et l'entretien de leurs abords. Rappelle qu'afin d'aller dans ce sens, la commune a procédé à l'embauche, pour la saison d'été, d'une personne dédiée au fleurissement des villages.

La séance est levée à 22h00